

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de FAVERGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**MAIRIE
DE
SERRAVAL**

Le trois avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 12

Résultats des votes : pour 12 contre 0 abstention 0

Présents : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Julien MICHEL, Sarah PAILLOT, Philippe MOLON, Sylvain SOBOTA, Stéphane TISSOT.

Absents : Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY.

Chrystel DEMIZIEUX a donné pouvoir à Stéphane TISSOT

Julien MICHEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux des taxes locales. DEL_04112024.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état des taux d'imposition de 2024 des 3 taxes directes locales qui fait apparaître l'évolution des bases par rapport à 2023 pour les 3 taxes et le produit fiscal attendu à taux constant.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les taux comme suit :

taxe foncière (bâti)	29,00 %
taxe foncière (non bâti)	81,34 %
taxe d'habitation	19,50 %

pour l'année 2024.

Le trois avril deux mille vingt-quatre,

Le Maire,
Philippe ROISINE



Le Secrétaire de séance,
Julien MICHEL

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 8/04/2024

- de sa publication le 8/04/2024

Le Maire,
Philippe ROISINE.

